



## **Compte rendu Conseil Etablissement 27 juin 2019**

Présentation de Madame Fatima Lammaallam nouvelle adjointe lycée à la rentrée de septembre 2019

L'intersyndicale dépose deux déclarations liminaires  
La première concerne les résultats des détachements  
Cette déclaration amène des commentaires du Chef d'Etablissement

La deuxième concerne le déplacement administratif d'un personnel de l'école Munner sur le site de Pedralbes.  
Cette deuxième amène des commentaires du Directeur Financier de l'établissement

Les déclarations sont jointes au compte rendu du conseil d'établissement

**1 – Approbation du procès-verbal du CE du 23/01/19**  
Approuvé à l'unanimité

**2 - Approbation de l'ordre du jour**  
Approuvé à l'unanimité

### **3 – Présentation des activités de l'ASS**

Présentation des activités par Sara Guelle – cf. document joint

Ouverture vers l'UNSS

Belle évolution de l'Association Sportive Scolaire cette année.

Participation à des tournois/rencontres entre les écoles du réseau : l'équipe de Badminton a terminé première par exemple du tournoi de la zone ibérique.

Ces rencontres sont un bon moyen de développer les échanges au sein du Réseau.

Invitation à consulter la page web de l'ASS

Constat que les élèves sont plus acteurs et moins consommateurs

Les A.S font partie du temps de service des enseignants d'EPS

L'AS a une double affiliation française et catalane

L'objectif est de trouver des partenaires et sponsors privés.

### **4 – FSE**

Bilan du FSE Secondaire alimenté par la location des casiers des élèves

Financement d'activités et de voyages pour les familles en ayant besoin en partenariat avec l'APE

Travail en collaboration avec le CVL

Les représentants de l'APE se proposent d'étudier le financement possible des certaines activités grâce à l'argent disponible de certaines activités proposées par l'APE.

Projet de déplacement des casiers afin de libérer de l'espace sous le préau. La réflexion est pour l'instant en cours.

### **5 – Remplacements juin 2019**

Remplacements au cours des examens et corrections d'examens.

Sur 271h d'absence des professeurs du collège, 241h ont été remplacées, les 30h non remplacées sont dues à des indisponibilités des remplaçants.

89% des heures libérées pour ces examens furent remplacées au bénéfice des élèves et principalement des 6<sup>èmes</sup>.

L'objectif est également de constituer un groupe d'enseignants remplaçants.

## **6 – Rentrée 2019 – Structures – Recrutements**

Olivier Rubiera présente les résultats du Bac – sur 208 élèves – 1 échec – 16 élèves se sont présentés avec des protocoles – 92% de mention signe du travail des élèves et de l'accompagnement des enseignants.

Monsieur le Proviseur en profite pour saluer le travail du Proviseur Adjoint Mr Olivier Rubiera qui quitte le LFB après 5 années et présente sa remplaçante Mme Fatima Lammaallam présente lors du conseil.

L'actualité de la rentrée reste la réforme du lycée. Il y a une nette orientation autour des options et des différents choix des spécialités. On peut se poser la question du devenir du groupe classe et ainsi du suivi particulier des élèves. Cela va engendrer également des difficultés de fonctionnement avec des nécessités d'harmonisation entre les établissements, dans l'organisation des examens.

Les ateliers seront valorisés dans le dispositif Parcours Sup et pour les choix des élèves dans leurs orientations.

### **Recrutement**

Il y a 16 départs touchant toutes les catégories de personnel de l'établissement.

Les recrutements concernent des professeurs de mathématiques, de philosophie, de documentation, d'assistante de mutualisation, professeurs d'anglais en élémentaire et en secondaire, de surveillants en secondaire.

## **7 – Primaire – Bilans synthétiques des conseils d'école**

### **Maternelle**

Fête de l'été très réussie et facilement organisable en collaboration entre directeur et APE.

### **Elémentaire**

Les PV sont en ligne sur le site du LFB

Pas de fête sur l'élémentaire – Organisation plus difficile avec des responsabilités plus complexes à cerner et à assumer ainsi qu'un manque criant de bénévoles.

L'organisation d'une fête de fin d'année sous un autre format sera envisagée, ou bien une fête par niveau sous organisation de l'APE.

Une fête de la musique fut organisée cette année permettant aux élèves le souhaitant présenter une mini spectacle ou une performance artistique.

Concernant l'élémentaire les conseils d'école permettent de présenter les projets qui sont conduits au cours de l'année par niveau, par classe ou par la BCD.

Une réunion par mois se tient réunissant les parents d'élèves élus et le directeur afin d'aborder les questions de fonctionnement et les projets de l'école.

## **8 – Bilan financier des voyages 2018 – 2019**

Cf document

## **9 – Projets de voyages avec nuitée(s) et/ou sortie de territoire pour 2019/2020**

M. Olivier Rubiera fait remarquer que l'on doit être attentif aux dates de départ en rapport avec les examens, le contrôle continu ainsi qu'en rapport avec la réforme du bac.

Le chef d'Etablissement établit une limite raisonnable d'un choix d'un maximum de deux voyages par an pour un même élève.

Le Chef d'Etablissement présente quelques nouveaux voyages importants en rapport avec les programmes et les réformes.

## **10 – Budget rectificatif n°1-2019**

Cf document joint – Augmentation des prévisions de dépenses, par rapport au budget initial de 2019 :

200 000 € pour l'enveloppe de personnel (hausse régulière du nombre de postes enseignants PDL depuis 2015), de 130 000 € pour le fonctionnement et de 700 000 € pour l'investissement, soit au total 1 030 000 €.

On notera, lors de la présentation de ce budget rectificatif, l'importance croissante de la masse salariale ainsi que la hausse des coûts de fonctionnement du fait du renouvellement des contrats, notamment avec les entreprises de nettoyage et de sécurité qui, certes, offrent de meilleurs services mais à des tarifs plus élevés..

## **11 – Tarifs 2020/2021 et salaires des personnels locaux**

Une hausse de 3% est proposée pour les frais de scolarité 2020/2021 sans augmentation des frais de demi-pension.

Cette hausse permettra de couvrir l'inflation et l'augmentation de la Participation Financière Complémentaire qui était passée en janvier 2018 à 9% mais qui n'avait pas été répercutée. Cela avait représenté une dépense supplémentaire de 430 000 €. La PFC est repassée à 7,5% en 2019 et il existe une prévision de retour aux 6% en 2020 mais toujours pas confirmée.

Cette augmentation des frais de scolarité permettra d'équilibrer le prochain budget qui conservera un même niveau d'investissement nécessaire à la modernisation du lycée. Il faudra en outre trouver plus de 5 millions d'euros pour financer les projets de remise à niveau des installations de restauration et sportives (hors équipement) du LFB, prévus dès 2021.

Prise de parole de la présidente de l'APE pour la lecture du courrier adressé au directeur de l'AEFE.

Les parents d'élèves expriment leur accord en raison de leur compréhension des nécessités d'investissements et de fonctionnement de l'établissement mais s'inquiètent cependant du poids des frais de scolarité et de la situation de certaines familles.

Augmentation de 0.8% des salaires des personnels locaux et de 1% pour les plus bas de ces salaires.

Le comité d'entreprise prend la parole pour exprimer son accord mais aussi son inquiétude en rapport avec les hausses et revalorisations très limitées des salaires depuis longtemps réclamées.

## **12 – Modification du règlement financier**

Cf document joint avec les modifications des articles paragraphes

2.4 Tickets repas

2.7 Nouveau portail parents

4.2 Remise sur la demi-pension

## **13 – Fonds de solidarité**

Note explicative sur ce qu'est le Fonds de Solidarité – Il est alimenté par les 21 euros prélevés par élève sur la première facture.

Il permet d'aider certaines familles en attente de bourse ou en situation d'urgence à un moment donné.

Le texte de son fonctionnement sera mis en ligne sur le site du LFB. Un mel dédié à ce dispositif devra être mis en place.

## **14 – Contrats et conventions**

Cf Document

Changement de la société de sécurité et de gardiennage, après un marché public, qui offrira une meilleure sécurité du fait d'un plus grand professionnalisme des personnels. Un autre marché public a permis de retenir une nouvelle entreprise pour le nettoyage des locaux.

## **15 – Informations sur les travaux d'été**

Cf document joint

Gymnase de l'élémentaire pour l'isolation phonique et la première tranche des travaux des vestiaires..

Sécurité incendie rénovation au 3<sup>ème</sup> étage Capuccino

Divers travaux de peinture dans les cours de récréation (élémentaire et maternelle)

Pause de ventilateurs

## **16 – Questions diverses**

*Le FLESCO – sera-t-il poursuivi l'année prochaine ?*

Il faut faire le point sur le projet et l'analyser en profondeur puisque ce projet a démarré en février 2019 sans budget, mais il a été très positif pour les 50 élèves de l'élémentaire qui ont en bénéficié. C'est un dispositif stratégique pour l'établissement permettant l'entrée à différents moments de la scolarité d'élèves de différents horizons scolaires, tout particulièrement non francophones.

### *Equipelement informatique*

L'équipement informatique sera cette année encore très important. Il concerne le primaire avec 256 ordinateurs dispositif Chrome Book par classe pour la moitié des classes de l'élémentaire et les formations techno se voient doter de 100 ordinateurs portables.

L'installation de 23 VPI sera réalisée cet été dans plusieurs salles de classe du secondaire.

### *Budget culturel et sportif*

Le budget de 2018 (180.000€) devrait être maintenu en 2019. 59.000€ ont déjà étaient dépensés.

Il sera ajusté avec l'équipe à la rentrée.

### La classe anglophone en 6<sup>ème</sup> ?

Le chef d'établissement rappelle qu'il n'y a pas de classe anglophone à partir de la 6<sup>ème</sup> mais un groupe d'enseignement pour des élèves dont l'anglais est la langue maternelle.

Le lycée français de Barcelone est un lycée français à programme français dans lequel l'anglais comme les autres langues reste au niveau de l'enseignement des LV. Nous ne sommes pas dans un établissement bilingue.

Il s'agit de 28 élèves répartis sur 5 classes de 6<sup>ème</sup>.

L'anglais ne peut et ne doit pas être choisi à des fins de sélection.

La situation des élèves actuellement sur la liste d'attente sera étudiée au fur et à mesure de l'évolution des inscriptions.

### Remerciements

L'APE remercie très chaleureusement M. Olivier RUBIERA pour son travail et son engagement au cours des 5 années qu'il aura passé au sein du LFB.

Monsieur Duthel clôture le conseil d'établissement à 21h30.

Le président



Les secrétaires

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the end.

Association des Parents d'Élèves  
du Lycée Français de Barcelone  
Bosch i Gimpera 6-10  
08034 Barcelona  
ESPAÑA

Tél : +34 932 525 706  
apebureau@apelFB.org

Jeudi 20 Juin 2019,

**Monsieur Olivier Brochet**  
**Directeur de l'AEFE**  
23, place de Catalogne  
75014 PARIS

**En copie :**

Guylène Esnault, COCAC adjointe  
Dominique Duthel, Chef établissement LFB

Monsieur,

L'objectif de notre APE est de rechercher en permanence l'amélioration du quotidien de nos enfants et à ce titre, nous soutenons les projets de rénovations prévus au Lycée Français de Barcelone et vus par l'agence. Nous souhaitons toutefois éviter une nouvelle inflation des frais de scolarité.

Le Lycée Français de Barcelone étant un EGD, ses statuts ne prévoient pas de concertation systématique entre la Direction et l'Association des Parents d'Élèves. Il existe cependant dans notre établissement une relation de confiance et de soutien sur la nécessité de ces travaux pour une meilleure logistique et pédagogie.

L'investissement pour ces travaux prioritaires représente pour les familles un budget de près de 6 millions d'euros à financer sur 5 ans alors que notre capacité d'autofinancement s'établit autour d'un million d'euros par an. Considérant les contraintes budgétaires de l'AEFE, notre démarche ne consiste pas à aller vers des demandes de subventions mais elle se situe dans une dynamique de stabilisation des ressources propres du LFB, étant un de vos principaux Établissements en Gestion Directe, permettant ainsi la réalisation des investissements nécessaires.

Par ce courrier, nous souhaitons demander à l'AEFE de :

- Ramener le taux de participation aux salaires des résidents (actuellement de 60%) au même niveau que celui de l'établissement de Madrid (environ 40%) pour toute la durée des travaux.
- Garantir, et ce durant toute la durée des travaux (2020-2024) de :
  - Plafonner l'augmentation annuelle des frais de scolarité au maximum à 3%,
  - Plafonner l'augmentation annuelle de la restauration au maximum à la valeur de l'IPC.
- Maintenir le FDR du LFB au minimum à son niveau actuel, soit 81 jours.
- Et ajouter une ligne budgétaire dédiée aux investissements nécessaires pour les travaux envisagés.

Sur ces 10 dernières années, les frais de scolarité ont augmenté de 40%. Notre fonds de roulement a atteint aujourd'hui un niveau bas de 81 jours. Nous avons toujours fortement contribué au réseau de l'Agence, mais à ce jour, il est nécessaire que l'AEFE nous aide afin de maintenir un établissement de qualité en termes d'enseignement et d'infrastructures ainsi que pour stabiliser les frais de scolarité afin de maintenir l'accessibilité du LFB aux familles françaises et locales souvent "Anciens élèves".

Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, Monsieur, nos cordiales salutations.

Pour l'APE du LFB  
Marta Climent, Présidente



# DÉCLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE : CE DU 27 JUIN 2019

Comité d'empresa, SE UNSA, SNUIPP-FSU, SNES-FSU

Nous, les représentants élus du personnel du LFB du Comité d'Empresa, SNES-FSU, SE-UNSA, et SNUipp-FSU et nous réjouissons de l'issue favorable aux recours de nos collègues de l'élémentaire : Olivia MARTELLI, dernière collègue d'Espagne dont le renouvellement de détachement avait été refusé par l'IA-DASEN du 93 mais aussi Sandra SAINT-MARTY et Thierry VIEU ayant tous deux obtenu quelques semaines auparavant leur détachement après recours auprès des IA-DASEN respectifs des Yvelines et de la Haute-Garonne. Nous remercions toutes les personnes qui localement sur Barcelone et au LFB se sont concrètement engagées pour que cette sortie de crise soit rendue possible. Nous tenons à vous remercier, vous aussi personnellement, M. le Proviseur, pour votre bienveillance et la disponibilité dont vous avez su faire preuve, à l'heure d'accompagner successivement nos trois collègues.

La forte mobilisation solidaire et collective livrée localement au LFB a eu raison de cette situation de crise. Nous aimerions bien continuer à crier haut et fort "Victoire", pourtant notre joie aura été de bien courte durée ... Plus d'une trentaine de nouveaux détachements dans le réseau AEFÉ émanant de nombreux départements français se sont vus apposés refus et étaient encore à la mi juin, période cruciale, sans réponse. C'est avec une immense tristesse et une profonde indignation que nous voulons exprimer notre soutien à nos 5 collègues résidents du réseau AEFÉ et à la dizaine provenant de la MLF et d'autres établissements partenaires; aucun n'ayant pu obtenir gain de cause à leur tentative de recours. Les fortes mobilisations ces dernières semaines dans les établissements du réseau AEFÉ ont montré que ces refus restent inacceptables pour l'ensemble des collègues.

Cette situation plonge les enseignants dans une angoisse professionnelle et personnelle insoutenable. Nous ne pouvons accepter qu'une telle situation se reproduise chaque année. Aussi, la seule issue acceptable pour sortir de cette crise, serait un consensus global et pérenne entre l'AEFE et le MENJ, permettant une reconduction systématique des détachements de résidents qui voient leur contrat renouvelé. C'est d'ailleurs dans ce sens que, d'après l'AEFE, le Ministère de l'Education Nationale s'était engagé il y a quelques mois encore, à renouveler systématiquement les détachements pour tous les contrats en cours.

Les représentants du Personnel du Comité d'empresa, SE-UNSA, SNES-FSU et SNUipp-FSU.

BUDGET RECTIFICATIF N°1 de 2019

TABLEAU 2  
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

	DEPENSES				RECETTES			
	Exécuté N-1	AE	AE (A)	CP	Exécuté N-1	Montants	AE (B)	CP
Fonctionnement	11 871 350,00	157 000,00	12 028 350,00	10 871 350,00	Voie	Nouveau	1 240 229,00	1 000 000,00
Investissement	1 900 000,00	300 000,00	2 200 000,00	1 200 000,00	Variation	Nouveau	18 481 121,00	8 000 000,00
Personnel	7 800 000,00	200 000,00	8 000 000,00	7 800 000,00		Autres financements de l'Etat		
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	21 571 350,00	657 000,00	22 228 350,00	19 871 350,00		Recettes propres	19 721 350,00	1 000 000,00
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)				1 030 000,00	1 030 000,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)		

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants			
	Exécuté N-1	Voie	Variation	Nouveau
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPOINT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-150 000,00	-1 030 000,00	-1 180 000,00	-1 180 000,00
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	4 920 837,23	-680 948,11	4 239 889,12	2 454 553,04
Variation de la TRESORERIE : ABOUNDMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	2 972 377,12	-703 271,13	2 269 106,99	
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT				
Niveau de la TRESORERIE				

Depenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Toutefois, des crédits ont été affectés à destination (collaborateurs) Les axes de distribution, réalisés en commun accord avec les tutelles, sont précisés à l'annexe.

Budget	Personnel AE - CP	Fonctionnement		Investissement		DEPENSES Intervention		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)	AE (A)	CP (B)
Excellence éducative	8 000 000,00	3 844 300,00	2 844 300,00	164 000,00	164 000,00	12 008 300,00	11 008 300,00	8 000 000,00	8 000 000,00
Bourses de mérite	8 000 000,00	322 000,00	322 000,00	4 000,00	4 000,00	8 326 000,00	8 326 000,00	8 326 000,00	8 326 000,00
Bourses de mérite	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00			8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00
Personnel extérieur		225 000,00	225 000,00			225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
Autres charges de personnel		60 000,00	60 000,00			60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Formation continue - Réseau		37 000,00	37 000,00			37 000,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
Accueil des élèves		2 685 300,00	1 685 300,00	20 000,00	20 000,00	2 685 300,00	1 685 300,00	2 685 300,00	1 685 300,00
Restauration des élèves		2 680 000,00	1 680 000,00	20 000,00	20 000,00	2 680 000,00	1 680 000,00	2 680 000,00	1 680 000,00
Infirmerie		5 300,00	5 300,00			5 300,00	5 300,00	5 300,00	5 300,00
Plateau pédagogique		687 000,00	687 000,00	140 000,00	140 000,00	827 000,00	687 000,00	827 000,00	687 000,00
Matériel d'équipement		352 000,00	352 000,00	140 000,00	140 000,00	492 000,00	352 000,00	492 000,00	352 000,00
Voitures scolaires		165 000,00	165 000,00			165 000,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00
Actions et projets d'établissements		6 340 528,00	6 340 528,00			6 340 528,00	6 340 528,00	6 340 528,00	6 340 528,00
Aides à la scolarité		1 209 429,00	1 209 429,00	1 500,00	1 500,00	1 209 429,00	1 209 429,00	1 209 429,00	1 209 429,00
Bourses - Aides à la scolarité		1 159 429,00	1 159 429,00			1 159 429,00	1 159 429,00	1 159 429,00	1 159 429,00
Caisse de solidarité		50 000,00	50 000,00			50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Participation au projet européen		5 039 199,00	5 039 199,00			5 039 199,00	5 039 199,00	5 039 199,00	5 039 199,00
Participation aux travaux de service		3 589 163,00	3 589 163,00			3 589 163,00	3 589 163,00	3 589 163,00	3 589 163,00
Participation aux travaux de service		1 446 038,00	1 446 038,00			1 446 038,00	1 446 038,00	1 446 038,00	1 446 038,00
Participation financière complémentaire		58 000,00	58 000,00			58 000,00	58 000,00	58 000,00	58 000,00
Participation au fonctionnement		57 000,00	57 000,00			57 000,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
Promotion et communication		57 000,00	57 000,00			57 000,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
Coordination du réseau		35 000,00	35 000,00			35 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Diversité IEN		1 843 422,00	1 843 422,00			1 843 422,00	1 843 422,00	1 843 422,00	1 843 422,00
Modération (support et immobilier, aménagement et entretien)		1 147 422,00	1 147 422,00			1 147 422,00	1 147 422,00	1 147 422,00	1 147 422,00
Travaux et matériel du parc		328 961,00	328 961,00			328 961,00	328 961,00	328 961,00	328 961,00
Autres travaux		72 000,00	72 000,00			72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
Loyers et charges		270 000,00	270 000,00			270 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
Validation - énergie et fluides		375 000,00	375 000,00			375 000,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00
Entretien mobilier et préservations		348 000,00	348 000,00			348 000,00	348 000,00	348 000,00	348 000,00
Administration générale		117 000,00	117 000,00			117 000,00	117 000,00	117 000,00	117 000,00
Travaux et fournitures		220 000,00	220 000,00			220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
Frais de gestion courante		6 500,00	6 500,00			6 500,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
Coût de la mission		4 500,00	4 500,00			4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
Formations et matériels informatiques		17 000,00	17 000,00			17 000,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
Logiciels, brevets et licences		2 000,00	2 000,00			2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Projet et développement		40 000,00	40 000,00			40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Intervention financière		19 000,00	19 000,00			19 000,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
Opérations financières transvasales		14 000,00	14 000,00			14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
Impôts et taxes		5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Charges exceptionnelles et financières		289 000,00	289 000,00			289 000,00	289 000,00	289 000,00	289 000,00
Promotion et sécurité		263 000,00	263 000,00			263 000,00	263 000,00	263 000,00	263 000,00
Entretien et réparations - sécurité		263 000,00	263 000,00			263 000,00	263 000,00	263 000,00	263 000,00

# TARIFS PRÉVISIONNELS pour 2020 - 2021

( du 01/09/2020 au 30/06/2021 )

Hypothèse 3 % (scol)  
0 % (1/2 p.)

	2019/20		Trim.
	Annuel	FONDS	
Maternelle	5 097,00	21,00	1 699,00
Elementaire	5 097,00	21,00	1 699,00
Collège	5 472,00	21,00	1 824,00
Lycée 1ère et 2de	5 961,00	21,00	1 987,00
Lycée Terminale	6 180,00	21,00	2 060,00

	2019/20		Trim.
	Annuel		
<b>1/2 PENSION PRIMAIRE</b>			
Primaire 5 repas	1 338,75		446,25
4 repas	1 071,00		357,00
3 repas	803,25		267,75
2 repas	535,50		178,50
1 repas	267,75		89,25

	2019/20		Trim.
	Annuel		
<b>1/2 PENSION SECONDAIRE</b>			
Secondaire 5 repas	1 391,25		463,75
4 repas	1 113,00		371,00
3 repas	834,75		278,25
2 repas	556,50		185,50
1 repas	278,26		92,75

2019/20

Dr. inscription - Matern. à 3è  
.....  
- 2d cycle+Ferd.Lesseps

1 000,00
420,00

1er Trimestre	scolarité 2020/21 (+3%)			annuel
	2eme Trimestre	3eme Trimestre		
2 100,00	1 575,00	1 575,00		5 250,00
2 100,00	1 575,00	1 575,00		5 250,00
2 254,00	1 691,00	1 691,00		5 636,00
2 456,00	1 842,00	1 842,00		6 140,00
2 546,00	1 910,00	1 910,00		6 366,00

1er Trimestre	1/2 pension 2020/21 (+0%)			annuel
	2eme Trimestre	3 eme Trimestre		
535,00	402,00	402,00		1 339,00
428,00	321,00	321,00		1 070,00
321,00	241,00	241,00		803,00
214,00	161,00	161,00		536,00
107,00	80,00	80,00		267,00

1er Trimestre	1/2 pension 2020/21 (+0%)			annuel
	2eme Trimestre	3 eme Trimestre		
557,00	417,00	417,00		1 391,00
445,00	334,00	334,00		1 113,00
334,00	250,00	250,00		834,00
223,00	167,00	167,00		557,00
111,00	83,00	83,00		277,00

arrondi % après arrondi

1 000,00	1 000,00	100,00%
420,00	420,00	100,00%

EXPAT./ELEVES	RESID./LOCAUX
85,00	69,00

EXPAT./ELEVES	RESID./LOCAUX
85,00	69,00



# Règlement intérieur financier

*(Annexe du règlement intérieur)*

## Lycée Français de Barcelone

**Année scolaire 2019-2020**



## Sommaire

Préambule	p 3
1. Inscription – réinscription	p 3
2. Droits facturés – nature, périodicité et calcul	p 4
2.1. Description des droits facturés	
2.2. Description des périodes facturées	
2.3. Inscription à la demi-pension	
2.4. Scolarisation dans un autre établissement pendant un ou deux trimestres	
2.5. Prise en charge par une entreprise ou un autre tiers	
2.6. Nouveau portail parents	
3. Mode de paiement – retard dans les paiements	p 7
3.1. Les moyens de paiement proposés par le LFB	
3.2. Les échéances de paiement	
3.3. Les impayés	
4. Remises et réductions	p 8
4.1. Arrivée ou départ en cours de trimestre	
4.2. Remise sur la demi-pension	
4.3. Abattement pour famille nombreuse	
5. Information concernant les Bourses	p 9
5.1. Les bourses scolaires	
5.2. Application des bourses par le LFB	

## Préambule

Le Lycée Français dispose d'un site internet où figurent toutes les informations sur les tarifs de l'année scolaire en cours ainsi que différents autres formulaires téléchargeables. De plus, une copie papier du présent Règlement Financier est à votre disposition au bureau A-111 (Service Facturation / Encaissements).

Parallèlement, le Lycée généralise la communication par courrier électronique (email) des informations financières générales ou personnelles.

Les factures sont envoyées par mail aux parents avant l'échéance de chaque période.

Le Lycée utilise les adresses électroniques communiquées aux secrétariats en début de l'année scolaire. Les familles veilleront à ce qu'elles soient opérationnelles.

Le titulaire des factures veillera à ce que les mails envoyés par la Caisse du LFB, contenant de l'information financière ou les factures, soient reconnus et acceptés par leur courrier électronique pour éviter notamment leur envoi en spam ou leur destruction automatique.

Les adresses utilisées sont les suivantes :

[caja@lfb.es](mailto:caja@lfb.es)

[caisse.maternelle@lfb.es](mailto:caisse.maternelle@lfb.es)

[caisse.elementaire@lfb.es](mailto:caisse.elementaire@lfb.es)

[caisse.college@lfb.es](mailto:caisse.college@lfb.es)

[caisse.lycee@lfb.es](mailto:caisse.lycee@lfb.es)

## 1. Inscription – réinscription

Des droits de première inscription sont demandés à l'entrée de l'élève dans l'établissement. Aucun droit de réinscription n'est demandé à chaque nouvelle année scolaire.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les droits de première inscription sont fixés à 1.000,00 euros à l'occasion d'une entrée de l'élève entre la petite section de maternelle et la classe de troisième.

Des droits réduits de 420,00 euros sont demandés pour une entrée de l'élève entre la classe de seconde et la classe de terminale et dans le cas des élèves provenant de l'Ecole Ferdinand de Lesseps.

Aucun élève ne sera admis si les droits d'inscription n'ont pas été réglés dans leur intégralité.

En dehors des cas énumérés ci-dessous, toutes les familles doivent s'acquitter des droits d'inscription, y compris les boursiers français. A la réception de la notification des attributions de bourses françaises et au titre des droits d'inscription, l'établissement procèdera à leur remboursement.

Les anciens élèves revenant au LFB sont exonérés des droits d'inscription (est considéré comme ancien élève tout élève ayant effectué antérieurement une partie de sa scolarité au LFB, entre la petite section de maternelle et la classe de terminale).

Les élèves en provenance du Lycée Français de Madrid et du Lycée Français de Valence sont exonérés de droits d'inscription en vertu de l'accord du 19 mai 1999 concernant les élèves passant d'un établissement en gestion directe du réseau d'Espagne à un autre.

Les élèves bénéficiant d'une bourse d'excellence accueillis dans l'établissement sont exonérés des droits d'inscription.

**Les droits d'inscription sont acquis à l'établissement et ne sont pas remboursables.**

Le paiement des droits de première inscription vaut acceptation du présent règlement financier. Le paiement par un tiers employeur ou à travers du système des bourses de l'AEFE équivaut à un paiement et vaut également acceptation du présent règlement financier.

## 2. Droits facturés – nature, périodicité et calcul

### 2.1. Description des droits facturés

Les parents sont solidairement responsables des paiements des droits dus au Lycée (sauf décision contraire du juge).

Les droits facturés par le Lycée sont les suivants :

- droits de scolarité,
- droits d'examen (brevet, baccalauréat, épreuves anticipées),
- la demi-pension (ce frais est facultatif),
- le fonds de solidarité (ce frais est facultatif).
- D'autres frais annexes peuvent être facturés comme :
  - i. les classes de langues,
  - ii. la préparation aux examens officiels de langues,
  - iii. les voyages et sorties scolaires.

Les frais de l'Assurance Scolaire d'Accidents sont intégrés dans le montant des frais scolaires.

Les tarifs pour l'année 2019-2020 sont présentés en annexe de ce document.

Ces tarifs sont signés par la Directrice de l'AEFE. De ce fait, ils ne sont pas modifiables par le LFB.

L'établissement fournit en début d'année scolaire un carnet de correspondance à chaque élève du collège et du Lycée. En cas de perte ou de dégradation de ce carnet, un nouveau sera fourni moyennant le coût de son remplacement.

L'établissement procure aux élèves les fournitures des classes de maternelle, pour lesquelles aucun manuel scolaire n'est demandé.

Les fournitures et manuels scolaires, de la classe de CP à la classe de terminale, sont à la charge des parents.

Une liste de fournitures et de manuels est publiée dès la fin du mois de juin pour les élèves de l'élémentaire sur le site internet du LFB.

La liste des manuels scolaires pour les classes du collège et du Lycée est publiée à la même époque sur ce site.

## 2.2. Description des périodes facturées

Les droits de scolarité sont annuels, tels que signés par la Direction de l'AEFE. À ce titre, ils sont dus au premier jour de la rentrée des classes en septembre.

Dans un souci pratique, le paiement se divise en trois périodes :

- 1<sup>ère</sup> période : septembre, octobre, novembre et décembre
- 2<sup>ème</sup> période : janvier, février et mars
- 3<sup>ème</sup> période : avril, mai et juin.

Le calcul des droits facturés est effectué comme suit :

- 1<sup>ère</sup> période : 4/10 des droits annuels de scolarité + 4/10 du montant annuel de la demi-pension + la contribution au fonds de solidarité (21,00 euros / enfant / année scolaire),
- 2<sup>ème</sup> période : 3/10 des droits annuels de scolarité + 3/10 des frais annuels de demi-pension + les droits à examen (Brevet, Epreuve Anticipée du Bac, Baccalauréat),
- 3<sup>ème</sup> période : 3/10 des droits annuels de scolarité + 3/10 des frais annuels de demi-pension.
- Les droits annexes interviennent lors de la prestation de service et sont ajoutés à la période correspondante.

Pour le calcul des factures en cas d'arrivée ou départ définitif en cours de trimestre, voir au chapitre 4 Remises et réductions.

Il est à noter que l'association sportive et l'association de parents d'élèves du LFB proposent des activités qui font l'objet d'une facturation qui leur est propre et dans laquelle le LFB n'est pas impliqué.



### 2.3. Inscription à la demi-pension (forfait) :

Le LFB propose deux tarifs de demi-pension, en fonction du niveau de scolarisation de l'élève (primaire ou secondaire).

L'élève peut être inscrit de un à quatre, voire cinq jours par semaine (ce dernier cas est exceptionnel pour les primaires). La facturation s'effectuera au pro-rata du forfait.

Il s'agit d'un engagement pour le trimestre complet, les changements de régime devant être présentés par écrit au Bureau des Elèves 15 jours avant le début du nouveau trimestre.

Toutefois, en cas de modification définitive d'emploi du temps de la classe concernée, les changements de régime pourront être effectués ponctuellement, tout au long de l'année scolaire.

Les élèves sont inscrits des jours fixes de la semaine et attendus par le service de restauration scolaire ces jours-là. Aucune permutation n'est possible.

Les élèves qui sont inscrits à des activités extra-scolaires organisées le mercredi, peuvent s'inscrire à la demi-pension le mercredi.

- L'inscription des élèves du secondaire se fait directement grâce à la fiche d'inscription à la demi-pension.
- L'inscription des élèves du primaire se fait auprès de l'organisateur de l'activité qui communiquera au LFB la liste des élèves qui fréquentent le service de demi-pension du mercredi.

Pour les remboursements, voir au chapitre 4 Remises et réductions.

### 2.4. Tickets-repas :

Exceptionnellement, les élèves sont autorisés à manger à la prestation sur présentation, à chaque passage, du ticket correspondant.

Les tickets-repas sont vendus à l'unité ou par carnet de dix tickets (prix unitaire : 8,50 euros). Ces tickets peuvent s'acheter au bureau A-113, de 8h45 à 11h20 tous les jours de la semaine, sauf le mercredi, ou sur place, à la cantine, de 12h00 à 14h20 (auprès de M. Cédric PATTI).

### 2.5. Scolarisation dans un autre établissement pendant un ou deux trimestres :

Le Lycée Français de Barcelone peut conclure un accord d'échange pour un trimestre avec des Lycées Français. Cet accord permet aux familles de Barcelone d'acquitter les droits de scolarité relatifs au trimestre effectué dans un autre Lycée Français au tarif habituel et auprès du Lycée Français de Barcelone.

En l'absence d'un accord d'échange, les familles souhaitant scolariser un élève du LFB de manière temporaire durant l'année scolaire dans un autre établissement, que celui-ci fasse partie du réseau AEFE ou non, doivent acquitter l'intégralité des frais annuels de scolarité du Lycée Français de Barcelone.

## 2.6. Prise en charge par une entreprise ou un autre tiers

À compter du 01/09/2017 le LFB ne pourra plus facturer aux entreprises. Les titulaires des factures ne pourront être que les parents ou autres personnes physiques (grands-parents, oncles, etc.).

## 2.7. Nouveau portail parents

Un portail parents sera mis en place à compter de l'année scolaire 2019-2020. Les factures, relances, reçus de paiement et autres documents seront disponibles sur cet espace.

# 3. Mode de paiement – retard dans les paiements

## 3.1. Les moyens de paiement proposés par LFB

**Le moyen de paiement auprès du LFB est le prélèvement bancaire (domiciliation bancaire).**

Pour toute adhésion au prélèvement automatique ou toute modification des coordonnées bancaires, il est obligatoire de télécharger, compléter, documenter et signer le formulaire SEPA prévu à cet effet et disponible sur le site du LFB [www.lfb.es](http://www.lfb.es)

Ce document doit être retourné par mail à l'adresse [prelevements@lfb.es](mailto:prelevements@lfb.es) ou par fax au 93 205 67 58.

Tout changement concernant le compte bancaire doit être notifié au Service des Encaissements au plus tard 1 mois avant l'échéance pour pouvoir être pris en compte.

De façon exceptionnelle, le Lycée pourrait accepter d'autres moyens de paiement mais si ces modalités entraînaient des frais, ceux-ci seraient à la charge de l'émetteur.

## 3.2. Les échéances de paiement

Rappel : les droits annuels de scolarité sont dus au premier jour de l'année scolaire, en septembre.

L'échéance de la 1<sup>ère</sup> période est prévue au plus tard pour la mi-octobre. Celle de la 2<sup>ème</sup> période est prévue au plus tard pour la mi-janvier et celle de la 3<sup>ème</sup> période est prévue au plus tard pour la mi-avril.

Les prélèvements seront effectués au cours de ces périodes et les familles pourront constater le mouvement correspondant sur leurs comptes bancaires, compte-tenu des délais interbancaires.

## 3.3. Les impayés

L'accès au service d'enseignement français est subordonné au règlement des frais dus au Lycée ou à tout autre établissement du réseau de l'AEFE, dans le cas d'une inscription.

Aucune somme ne pourra être affectée pour payer les droits d'inscription, voyages scolaires ou autres prestations annexes, alors que des sommes restent dues au Lycée.

En cas de rejet de prélèvement, les frais d'impayés seront répercutés à la famille selon le tarif de notre banque.

Il n'y aura pas de seconde tentative de prélèvement. Un courrier de relance sera envoyé à la famille qui devra alors utiliser le paiement aux guichets automatiques de notre banque ou le virement bancaire.

En cas de non-paiement, le Lycée procède à un recouvrement amiable. Si ce dernier est sans effet, une lettre, signée conjointement par M. l'Agent Comptable et M. le Proviseur, est envoyée, fixant un terme au-delà duquel un recouvrement contentieux sera engagé par l'intermédiaire d'un cabinet d'avocats et dont les frais pourront être répercutés auprès des familles concernées.

L'absence de régularisation avant la fin du trimestre peut entraîner une radiation de l'élève.

De même, la réinscription de chaque élève (et, le cas échéant, de ses frères et sœurs) n'est validée que si la totalité des sommes dues par la famille est réglée au plus tard à la fin de l'année scolaire. Le Lycée se réserve la possibilité d'exiger des avances sur frais aux familles qui n'auront pas acquitté les sommes dues aux échéances prévues au cours de l'année scolaire précédente.

## 4. Remises et réductions

### 4.1. Arrivée ou départ en cours de trimestre

- Les frais de scolarité et de demi-pension s'entendent comme des forfaits annuels.
- Dans le cas d'une arrivée ou d'un départ définitif de l'établissement en cours de trimestre, les frais de scolarité et de demi-pension seront calculés au pro-rata temporis, la règle générale prévoyant que tout mois commencé est dû.
- Pour une nouvelle inscription : elle ne pourra être définitive que si l'enfant est effectivement présent au 1<sup>er</sup> octobre de l'année scolaire. Après cette date, l'inscription ne sera possible qu'en fonction des places disponibles dans l'établissement.

### 4.2. Remise sur la demi-pension

En ce qui concerne la demi-pension, une remise partielle peut être accordée sous trois conditions :

- que l'absence de l'élève soit supérieure à 15 jours consécutifs (vacances exclues) au cours d'un trimestre,
- que l'absence soit justifiée pour une raison de force majeure qui est examinée par l'administration de l'établissement,
- que la famille avertisse l'établissement par écrit avant le départ de l'élève (sauf en cas de maladie, où il est demandé un certificat médical de deux semaines).

Une remise sera également accordée aux élèves inscrits à la demi-pension et participant à un voyage scolaire d'une durée minimale d'une semaine.

La remise d'ordre est calculée sur la base de 270 jours ou 18 quinzaines de fonctionnement.

### 4.3. Abattement pour famille nombreuse

La présence simultanée dans l'établissement de frères et sœurs ouvre droit aux remises suivantes sur les frais de scolarité :

- en faveur du 3<sup>ème</sup> enfant : 10 %
- en faveur du 4<sup>ème</sup> enfant : 30 %
- en faveur du 5<sup>ème</sup> enfant et suivants : 50 %.

Pour les familles ayant quatre enfants scolarisés à la fois au Lycée Français de Barcelone et à l'Ecole Ferdinand de Lesseps :

- Cas 1 : deux enfants au LFB et deux enfants à F. de Lesseps, le LFB traite le second enfant comme un 3<sup>ème</sup>, c'est-à-dire applique un abattement de 10% sur les frais scolaires.
- Cas 2 : trois enfants au LFB et un enfant à F. de Lesseps, le LFB traite le 3<sup>ème</sup> enfant comme un 4<sup>ème</sup>, c'est-à-dire applique un abattement de 30% sur les frais scolaires.

## 5. Information concernant les Bourses.

### 5.1. Les bourses scolaires

Les élèves de nationalité française immatriculés au Consulat Général de France à Barcelone peuvent, dans certaines conditions, bénéficier de bourses scolaires. Le Consulat Général de France à Barcelone, via son site internet : [www.consulfrance-barcelone.org/Bourses-scolaires](http://www.consulfrance-barcelone.org/Bourses-scolaires) diffuse toutes les informations relatives aux conditions d'attribution, calendriers de dépôt des dossiers, démarches à effectuer, et met à la disposition des familles les formulaires et autres informations nécessaires pour la constitution de leur dossier.

Le Consulat Général de France à Barcelone instruit les dossiers de demande de bourse.

Les bourses peuvent couvrir, dans leur totalité ou partiellement, les frais facturés par le Lycée au titre de la scolarité, de la demi-pension, des droits de première inscription et des droits d'inscription aux examens. Par ailleurs, les familles peuvent bénéficier d'une bourse sur les frais de transport (collectif ou individuel) et sur l'achat des manuels et fournitures scolaires (entretien).

- Application des bourses scolaires sur frais de scolarité, de demi-pension, de droits de première inscription et de droits d'inscription aux examens :  
la facture trimestrielle tient compte des montants attribués à chaque enfant pour la période concernée.



- Fonctionnement du reversement des bourses scolaires au titre du transport collectif ou Individuel et/ou de l'entretien (manuels et fournitures scolaires) :  
ces aides font l'objet de reversements directs par virement sur le compte du demandeur de bourse concerné. Les reversements relatifs à la 1<sup>ère</sup> Commission ont lieu avant les congés de Noël et ceux relatifs à la 2<sup>ème</sup> Commission et aux dossiers traités en Hors Commission ont lieu avant la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre scolaire.

Dans tous les cas, les familles attributaires de bourses doivent fournir à l'établissement des coordonnées bancaires au nom du demandeur de la bourse. Un formulaire leur sera adressé à cet effet courant octobre et courant mai.

## 5.2. Application des bourses par le LFB

Le Lycée français de Barcelone agissant en tant qu'intermédiaire financier, il ne peut appliquer une bourse qu'après réception de la notification officielle de l'AEFE. Ces notifications ont lieu deux fois par an, à savoir dans le courant de l'été pour les demandes de bourses et de prises en charge présentées au mois de janvier de cette même année (« Première Commission » ou CNB1) et pendant la période des congés de Noël pour les demandes tardives, les demandes de révision et les demandes de prise en charge des élèves nouvellement entrés au LFB.

Dans le cas d'une bourse obtenue en 1<sup>ère</sup> Commission, la facture du premier trimestre reflètera l'application des aides citées ci-dessus.

Dans le cas d'une bourse obtenue en 2<sup>ème</sup> Commission, le Lycée est tenu de facturer les frais du premier trimestre dans leur intégralité et ne procédera à la régularisation à titre rétroactif des factures émises qu'après réception de la notification officielle de l'attribution, de la variation (à la hausse ou à la baisse) de la bourse.

*Présenté en Conseil d'Établissement du 27 juin 2019*

---

## FONCTIONNEMENT DU FONDS DE SOLIDARITÉ

---

### *Quelles aides peut octroyer le Fonds de Solidarité ?*

Il peut prendre en charge tout ou partie des sommes dues par certaines familles rencontrant des difficultés financières importantes et leur permettre ainsi de surmonter un passage difficile.

Ces aides restent ponctuelles. Aucune autre aide ne peut être accordée à une même famille au cours de la même année scolaire sauf décision exceptionnelle de la Commission.

### *Comment est financé le Fonds de Solidarité ?*

Par une contribution volontaire des familles de 21,00 euros par année scolaire et par élève. Cette contribution est facturée avec le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire.

Un formulaire de refus de cotisation au fonds de solidarité est adressé aux parents au début de l'année scolaire afin que les familles qui ne souhaitent pas y collaborer complètent le document mentionné et le fassent parvenir à : [caja@lfb.es](mailto:caja@lfb.es)

### *Qui peut bénéficier du Fonds de Solidarité ?*

- Toutes les familles peuvent y prétendre.
- Dans le cas de familles boursières ou ayant eu un rejet ou ajournement de bourse, sous la condition que le dossier en question n'ait pas été classé hors barème, le Fonds de Solidarité peut, de manière très exceptionnelle, octroyer une aide.
- En cas de décès d'un des parents, le Fonds de Solidarité prend en charge les frais de scolarité du Lycée pour l'année scolaire en cours et pour l'année scolaire suivante.

### *L'aide peut-elle être refusée ?*

L'attribution de l'aide n'est pas systématique. Les membres de la Commission analysent chaque dossier présenté et prennent une décision en fonction des éléments apportés et du descriptif de la situation de la famille.

### *Comment faire une demande d'aide au Fonds de Solidarité ?*

Une demande écrite doit être adressée à : [caja@lfb.es](mailto:caja@lfb.es)

Le Service Facturation / Encaissements du Lycée vous fera alors parvenir un formulaire que vous devrez compléter en y apportant les documents requis qui y sont indiqués, notamment, bulletin de salaire (ou attestation de chômage), quittance de loyer (ou d'hypothèque), la dernière déclaration des impôts, titre de pension d'invalidité ou autre (le cas échéant), photocopie des cartes d'identité ou NIE.

CONTRATS & CONVENTIONS au 27 juin 2019

Raison sociale	Objet	Nature contrat	Durée ou date	Montant
GRUPO EULEN	Nettoyage externalisé école élémentaire	Services	4 ans	247 213
GSI	Sécurité gardiennage	Services	4 ans	851 210
SERUNION	Surveillants	Services	janv-août	36 682
SERUNION	Complément monitorat et personnel	Services	janv-juin	14 424
CORSA	Location fontaines Eau	Services	3 ans	84 637
LYCEE FRANÇAIS DE MADRID	Responsable de l'achat public ( mutualisé avec les LFM et LFV )	Services	2 ans	26 000
PLON STÉPHANE	Activités en anglais - Primaire et Maternelle	Services	année scolaire	30 600
LAPORTE VALERIA	Psychologue scolaire - Service de santé ( 50 % )	Services	année scolaire	18 216
KORPORATE TECHNOLOGIES	Location 2 imprimantes/photocopieuses supplémentaires	Services	5 ans	9 932

Consultation d'entreprises en cours  
 Matériel informatique ( 256 Ordinateurs Chromebook, 21 vidéoprojecteurs interactifs, 100 ordinateurs portables, 12 chariots, 17 armoires, équipement WIFI, 12 tablettes ... ) Fournitures  
 été 2019 257 000

CRESAT INSTALACIONES	Acoustique école élémentaire + 1ère tranche vestiaires	Travaux	2 mois	239 689
ESPINOOLA ESPAIS	Sécurité incendie rénovation 3e étage Capuchino	Travaux	2 mois	393 027
REPROSA/REDES PROTECTORAS S.A.	Divers travaux de peinture : cours de récréation - élémentaire + maternelle	Travaux	juil-19	7 763
Plusieurs TIERS	Travaux dans local électrique (basse tension) - mise aux normes	Travaux	janv-19	70 394
ESPINOOLA ESPAIS	Travaux aménagement talus central	Travaux	juil-19	158 895
Plusieurs TIERS	Travaux accessibilité - Cour stade gymnase	Travaux	févr-19	54 365
Plusieurs TIERS	Aménagement de la cour des pins - Elémentaire	Travaux	avr-19	50 390
Consultation d'entreprises en cours	Ecole Munner : travaux de finition, Reprise installations techniques...	Travaux	2 mois	150 000
				à
				300 000

## EVOLUTION Résultats BAC (général + technologique)

	Admis					Mentions				
	TS	TL	TES	STMG	Total	%	TB	B	AB	%
2011	100%	96%	100%	100%	208	99,52%	24,03%	31,73%	30,28%	86,10%
2012	100%	100%	100%	100%	211	100%	22,27%	30,33%	29,85%	82,50%
2013	100%	100%	100%	100%	189	100%	33,86%	32,27%	22,22%	88,40%
2014	100%	100%	96,87%	100%	203	99,02%	26,10%	26,10%	24,63%	76,84%
2015	100%	100%	100%	96,15%	228	99,56%	27,19%	28,94%	26,75%	82,89%
2016	99,0%	100%	100%	100,00%	206	99,60%	25,12%	29,50%	28,50%	83,12%
2017	99,15%	100%	96,77%	100%	219	98,52%	31,05%	25,11%	25,57%	81,73%
2018	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	233	100,00%	30,47%	27,90%	23,61%	81,98%
2019	100,00%	100,00%	98,55%	100,00%	208	99,52%	35,58%	31,25%	25,48%	92,30%

204 général + 29 stmg  
192 général+16 STMG

Par série	TB									B									AB										
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019									
TS	36,28%	35,64%	44,44%	42,74%	46,00%	30,08%	34,65%	25,64%	26,50%	30,00%	18,58%	14,85%	15,38%	21,37%	19,00%	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	37,50%	37,50%	37,50%	37,50%	37,50%				
TL	33,33%	27,78%	29,17%	40,91%	39,13%	25,00%	33,33%	29,17%	40,90%	43,48%	33,33%	38,90%	40,62%	18,18%	13,04%	19,69%	17,19%	12,90%	18,46%	27,54%	39,39%	21,88%	22,58%	35,38%	26,09%	28,78%	40,62%	16,92%	36,23%
TES	19,69%	17,19%	12,90%	18,46%	27,54%	39,39%	21,88%	22,58%	35,38%	26,09%	28,78%	40,62%	16,92%	36,23%	17,19%	12,90%	18,46%	27,54%	39,39%	21,88%	22,58%	35,38%	26,09%	28,78%	40,62%	16,92%	36,23%		
STMG	/	/	6,25%	/	/	/	26,10%	25,00%	6,90%	43,75%	52,00%	47,83%	43,75%	37,50%	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	

TOTAL MENTIONS				
2015	2016	2017	2018	2019
84,95%	85,15%	85,5%	90,61%	95,00%
91,66%	100%	95,8%	100,00%	95,65%
87,87%	79,70%	71,0%	70,76%	89,86%
52,00%	73,90%	75,0%	48,28%	81,25%

mention B+TB bac générale				
2015	2016	2017	2018	2019
63,05%	57,21%	58,12%	65,70%	68,75%

résultats 2019 après le 2e tour

SERIES	BAC GENERAL			BAC TECHNOLOGIQUE		
	ES	L	S	ES	S	STMG
CANDIDATS PRESENTS	69	23	100	16		
MENTION Très Bien	19	27,54%	39,13%	46	46,00%	0
MENTION Bien	18	26,09%	43,48%	30	30,00%	7
MENTION Assez Bien	25	36,23%	13,04%	19	19,00%	6
Admis	6	8,70%	11,11%	5	5,00%	3
refusé	1	16,67%	0	0	0	0
total admis :	68	99%	23	100%	100%	16

BAC 2019	208 candidats	mentions
série ES	98,55% (1 échec)	89,86%
série L	100%	95,65%
série S	100%	95,00%
série STMG	100%	81,25%
total	99,52%	92,30%